

eu

nce qui est rompue »

l'émission. Son rôle est central, pour déterminer si on se moque des spectateurs – s'il constate la tricherie et laisse faire – ou non – il peut n'avoir rien vu. D'un point de vue moral, il est pris en faute, en quelque sorte. Il y a une promesse de confiance qui est rompue. L'épreuve des poteaux n'est pas diffusée dans son intégralité, mais la production pratique l'éclipse. On n'a pas de raison de douter de l'authenticité de ce qu'on voit, parce qu'on prête un crédit à TF1 et à la production. A partir du moment où ils ne maîtrisent plus le fait qu'un candidat puisse aller manger un steak, cela ruine la confiance qu'on leur prêtait.

Donc, c'est nuisible pour la pérennité du programme ?

Ça fait partie des « égratignures » que subissent ces programmes de télé-réalité, comme quand on a parlé de prostitution pour les participants des *Marseillais*. Mais cela n'empêche pas que ces programmes restent très populaires. *Koh-Lanta* revient de loin ; elle a déjà encaissé le décès d'un participant en 2013 (un jeune homme de 25 ans, Gérald Babin était décédé après s'être plaint de crampes, NDLR). Mais les téléspectateurs ont tendance à oublier ces différents épisodes.



Koh-Lanta, dans le fond, est une épreuve très ascétique, où la notion de plaisir est bannie

”



Septante et Un

« On contrôle le moindre mouvement »

C.P.T.

Une vaste supercherie : au début des années 2000, un couple d'Anglais (Charles et Diana Ingram) est accusé d'avoir court-circuité le jeu *Who Wants to Be a Millionaire ?* pour remporter le pactole promis au vainqueur de l'émission (voir ci-contre). Dans la mini-série *Quiz* qu'il en a tirée (à voir sur Auvio), le réalisateur Stephen Frears expose les ressorts de ce scandale télévisuel basé sur la tricherie, contre laquelle aucun producteur d'émission de jeu ne semble pouvoir être immunisé, aussi bien pour la sélection des candidats que pour le cours du jeu.

Est-il possible de contourner les règles du *Septante et Un*, l'émission emblématique de RTL-TVI, dont la mécanique n'a pas bougé d'un poil en dix-huit ans ? « Oui, il y a bien eu quelques tentatives de la part de candidats de regarder sur la télécommande de leur voisin, mais cela n'a pas dû arriver plus d'une ou deux fois », répond David Janssen, producteur exécutif chez NES Productions. « Et on a pu intervenir pour arrêter la partie, ceux qui avaient fauté ont été privés de vote ensuite ». Éliminés. Le respect du jeu est pris avec le plus grand sérieux pour les producteurs de l'émission, qui comptent 4.700 numéros à son compte, même si, explique David Janssen, la meilleure protection contre la tricherie se trouve dans le jeu lui-même. « Le risque zéro n'existe pas, tout est très contrôlé, mais le jeu demande tellement d'investissement de la part du candidat, et le temps de réaction est tellement court (7 secondes), que cela prémunit contre toute possibilité de tricher. » Même depuis que le programme est proposé en version uniquement digitale, avec des candidats qui participent à distance : « On surveille tout. On écoute les moindres bruits, on regarde le moindre geste, via les écrans de contrôle. On exige par exemple des candidats qu'ils laissent le son de leur ordinateur ouvert, pour pouvoir entendre le moindre son. » Pour la participation à distance, le protocole prévoit que les candidats soient seuls dans une pièce, sans pouvoir pianoter sur un ordinateur ou se faire aider par un complice caché sous la table.

Une question de principe

Pour Wiet Bruurs, directeur des productions internes pour RTL, la prudence est de mise face aux tricheurs. À l'époque de *Qui sera millionnaire*, et étant donné le montant mis en jeu, « on était hyperprudents à tout. La décision la plus radicale qu'on ait prise a été de ne payer les gains aux candidats que quand l'émission était diffusée. À la moindre suspicion, on ne payait pas ». Outre les aspects financiers, c'est pour lui « une question de principe par rapport aux autres candidats. Et dès qu'il y a un constat de tricherie, c'est primordial de clarifier les choses, pour les spectateurs ». Pour les jeux en tout cas. Dans le cas de la télé-réalité (comme *L'Amour est dans le pré*), « la tricherie peut davantage s'intégrer dans la narration. Elle fait partie du jeu », concède-t-il.

Petit florilège de triches célèbres

Qui veut gagner des millions ?



En 2001, Charles Ingram participe à *Qui veut gagner des millions ?*, créé pour la chaîne ITV, et contre toute attente, après une première journée où il a utilisé tous ses jokers sur des questions faciles, remporte le jackpot. Très vite, la production soupçonne un pot-au-feu : le candidat se serait fait aider d'un complice dans le public, qui toussotait pour lui indiquer les bonnes réponses. L'affaire fait scandale en Angleterre. Deux ans plus tard, Charles Ingram et son épouse sont reconnus coupables d'avoir escroqué la production. L'histoire de cette duperie est racontée par Stephen Frears dans la série *Quiz* (sur Auvio).

Du bout des doigts



© D.R.

En 1997, le co-animateur de l'émission *Intervilles* est accusé d'avoir roulé en faveur de l'équipe qui représente la ville du Puy-du-Fou : il aurait indiqué la bonne réponse au concurrent en lui indiquant le signe « trois » avec les doigts, devant 10 millions de téléspectateurs. Olivier Chiabodo est écarté du programme et licencié par TF1 pour faute grave. Le candidat, quant à lui, n'est pas inquiété. Vingt ans plus tard, Olivier Chiabodo, entre-temps réintégré puis à nouveau remercié par TF1, a porté plainte pour « harcèlement moral » et accusé le producteur de l'émission d'être responsable de la tricherie.

Avec Shazam



© D.R.

Flagrant manque de discrétion de la part de l'actrice et présentatrice espagnole Adriana Abenia, qui prenait part en 2014 au quiz télévisé *Pasapalabra*. Pour reconnaître plus rapidement des morceaux de musique dans un blind-test, elle avait tout simplement préparé son téléphone et allumé l'application Shazam... En oubliant l'essentiel, puisqu'elle fut trahie par le vibreur, qu'elle avait négligé de couper. Très embarrassée d'avoir été prise la main dans le sac, Adriana Abenia a reconnu les faits, d'autant plus embarrassants qu'elle participait au jeu pour une association caritative.

Déjà en couple



© D.R.

Jeu de dupes dans *L'Amour est dans le pré* : Laurence et François, deux agriculteurs, participent à l'émission, en ouverture de la saison 2020. Après la deuxième étape du jeu, Laurence avertit les autres concurrentes qu'il leur est inutile de persévérer ; François et elle sont déjà en couple, tombés amoureux plus tôt « comme deux aimants attirés l'un vers l'autre ». Si l'objectif du jeu n'est pas dévoyé, la révélation chamboule le fonctionnement du jeu, ce qui oblige la production de l'émission à couper les séquences de speed-dating au montage. Sandrine Dans, qui anime l'émission, n'avaie pas la tromperie : « L'émission existe depuis 12 ans (en 2020, NDLR) parce que les gens sont sincères envers les autres, parce qu'on joue cartes sur table. »

art
By Art Brussels
ANTWERP

Contemporary
Art Fair
Launch Edition

16–19 Dec 2021
Antwerp Expo
art-antwerp.com

ART.SY

De Standaard

LE SOIR

Klara

A